

## Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

### Transparence sur la rémunération des élus municipaux de La Conception

La Conception, le 11 novembre 2025 – Depuis quelque temps, on entend beaucoup parler du salaire des élus municipaux, surtout en cette année d'élection. À la Municipalité de La Conception, nous croyons qu'il est important d'aborder ce sujet ouvertement et avec transparence.

Le maire souhaite informer la population qu'un réajustement du *Règlement relatif au traitement des élus municipaux* sera bientôt proposé. Cette démarche s'inscrit dans un souci d'équité, de reconnaissance du travail accompli et de maintien d'une gouvernance locale solide et compétente.

Nos élus municipaux jouent un rôle essentiel dans la vie démocratique et le développement de notre communauté. Ils consacrent beaucoup de temps et d'énergie à analyser les dossiers, participer aux rencontres, prendre des décisions et représenter les citoyens. Leur engagement souvent à temps partiel, demande néanmoins des compétences, du professionnalisme et une grande disponibilité.

L'objectif du réajustement proposé n'est pas d'alourdir la charge financière pour les citoyens, mais de s'assurer que la rémunération offerte demeure juste en regard du travail réalisé. Cela permet de retenir des personnes motivées et prêtes à s'investir pour le bien collectif.

Comme le souligne le maire M. Gaëtan Castilloux : « *Le bénévolat a toujours sa place, mais le rôle d'élu municipal demande aujourd'hui une implication soutenue et un haut niveau de responsabilité. Reconnaître cette réalité, c'est aussi valoriser le service public.* ».

#### Fondation du maire

Il est également important de rappeler que, depuis plusieurs années, le maire remet volontairement une partie de sa rémunération à la *Fondation du maire*, afin de soutenir divers projets communautaires. Cette contribution a été près de 50 000 \$ pour le mandat des quatre dernières années, et sera poursuivie avec un montant de 7 500 \$ par année dès l'année 2026. Cette Fondation vise à fournir une aide financière aux résidents en difficulté. Le maire souhaite aider les citoyens dans le besoin, comme pour l'achat de vêtements, l'achat de fournitures scolaires, etc. Pour bénéficier d'une telle aide, il faut simplement envoyer une lettre de demande directement au maire, soit par courriel à [gcastilloux@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:gcastilloux@municipalite.laconception.qc.ca), soit par la poste à l'adresse de la Municipalité (1371, rue du Centenaire, La Conception, J0T 1M0).

Nous croyons qu'une communication ouverte et transparente sur la rémunération des élus est saine et nécessaire. Elle favorise une meilleure compréhension du fonctionnement municipal et renforce la confiance entre les citoyens et leurs représentants.

Le règlement sur le traitement des élus municipaux sera déposé à l'assemblée publique du conseil du 17 novembre prochain et adopté officiellement à l'assemblée publique du 8 décembre prochain. Si vous souhaitez y avoir accès avant, vous pouvez faire une demande directement à l'adjointe exécutive au greffe, Mme Brigitte Dubuc, par courriel à [greffe@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:greffe@municipalite.laconception.qc.ca).

- 30 -

Source : **Josiane Alarie**  
Directrice générale  
et greffière-trésorière  
819-681-3016 poste 5401  
[direction@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:direction@municipalite.laconception.qc.ca)